



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH  
LE MERCREDI 10 MARS 2021, SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 10 mars 2021 à 16 h 00, tenue à huis clos à partir de l'Hôtel de Ville, au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth, en vertu de la directive émise par le gouvernement du Québec, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La séance est enregistrée sur bande audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir du site Internet de la Municipalité.

Sont présents à cette séance :

Le Maire – Monsieur Benoît Pilotto  
Siège #1 – Madame Christine Ouellet;  
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;  
Siège #3 – vacant  
Siège #4 – Monsieur Denis Miville;  
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;  
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Monsieur le maire, déclare la séance extraordinaire ouverte à 16 h 00

**02 – DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT** les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ)

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 2 mars 2021 conformément à l'article 156 du CMQ;

**CONSIDÉRANT** l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du Rapport de signification;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

**RÉS. 060-2021**

**03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Dépôt de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Fin de contrat d'un employé des travaux publics;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 061 - 2021**

**04 FIN DE CONTRAT D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé à l'évaluation de tous les employés en novembre 2020;

**ATTENDU QUE** l'employé a également été rencontré et interpellé à quelques reprises afin de modifier certains aspects de son travail;

**ATTENDU QUE** l'employé ne répond pas aux critères de compétences diversifiés exigés par le poste d'employé des travaux publics;

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé à l'analyse du dossier de l'employé avec le Comité des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** le Comité des ressources humaines a fait une recommandation défavorable au dossier de monsieur Martin Lavoie;

**ATTENDU QUE** la direction générale a remis une lettre de fin de contrat à monsieur Martin Lavoie le 8 février 2021

Il est proposé par tous les conseillers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil met fin au contrat de travail de monsieur Martin Lavoie comme employé des travaux publics de la Municipalité tout en respectant les clauses de celui-ci et celles de la CNESST.

**QUE** le Conseil remercie monsieur Lavoie pour ses 30 mois au service de la Municipalité et des citoyens et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**05 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à l'avis public et à l'écoute de l'enregistrement de cette séance extraordinaire disponible sur le site Web de la Municipalité, les gens sont invités à poser leurs questions par écrit, soit par courrier ou par courriel à la Municipalité.

**06 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 062- 2021**

**ATTENDU QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée à 16 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

---

Initiales